

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 17 janvier 2014

Convocation du 13 janvier 2014.

Le dix-sept janvier deux mil quatorze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Alain LEGRAND, 1^{er} Adjoint, Sylvie ALBEROLA, 2^{ème} Adjoint, Lionel DECIMO, Patricia PIGEON, Ludivine RATAJEZAK, Bernard TALMON, Conseillers municipaux.

Absents : Christine GOURY, qui avait donné pouvoir à Danielle POIRSON, Dominique SABATIER, qui avait donné pouvoir à Sylvie ALBEROLA, Marlyn GRANDGURY, Dominique LIZOT.

Secrétaire de séance : Bernard TALMON.

Le procès verbal du Conseil municipal du 22 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Finances

Assainissement

Travaux

Questions diverses

Madame le Maire renouvelle ses vœux de bonne année et de bonne santé au Conseil municipal et à l'ensemble des Tigéens.

FINANCES

❖ ACCEPTATION DE CREDITS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le chèque de Monsieur LIEVIN d'un montant de 236.67 € pour la location des parcelles A52 et A510,

❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2014 dans la limite du quart des crédits votés par chapitre pour l'exercice 2013.

ASSAINISSEMENT

Les travaux sont terminés, ils ont concerné 121 propriétés.

Madame POIRSON remercie les financeurs (AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE et CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE et leurs chargés d'études) le Cabinet d'études TEST INGENIERIE pour son aide pendant ces douze années, les entreprises qui ont parfois travaillé dans des conditions difficiles, Séverine CART, Francis MOUEZY et Alain LEGRAND pour leur disponibilité et les Tigéens pour leur compréhension.

Désormais pour tous travaux ou modifications des systèmes d'assainissement, pour tous les dossiers de permis de construire ou de déclarations préalables et tous ceux concernant les ventes de propriétés, les Tigéens devront prendre contact avec le SPANC.

Le règlement du SPANC sera adressé à tous les propriétaires et locataires ainsi qu'aux notaires et agences immobilières réglant généralement les actes immobiliers du village.

Ce règlement est disponible sur le site du village www.tigeaux.fr

❖ TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire, propose au Conseil de terminer la réfection totale des routes du village par la réhabilitation des rues des Meuniers, de Bréhal et de la Forêt dans leurs parties basses et de Saint Fiacre.

Le dossier de consultation des entreprises est à l'étude.

QUESTIONS DIVERSES

❖ PLU

Sylvie ALBEROLA informe le Conseil que, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée dans de très bonnes conditions, Monsieur le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de PLU.

❖ ANIMATION DU VILLAGE

Les fêtes de Noël se sont déroulées le week-end des 14 et 15 décembre dans la convivialité.

La troupe des LOULOUFOQUES a remporté un triomphe, la chorale gospel de LA CLE des CHANTS a ravi le public. Après le goûter, le Père Noël a distribué ses jouets. Madame POIRSON remercie vivement les personnes qui ont contribué à la réussite de cette fête. Le déjeuner des retraités s'est déroulé dans la bonne humeur. Vingt-quatre personnes ont apprécié les talents du chef Arnaud PIERRE de VILLENEUVE-LE-COMTE et ceux d'Yves VALENTIN au saxophone.

Samedi 11 janvier, 78 Tigéens sont venus partager la galette.

❖ MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Les diverses motions et délibérations des Conseils municipaux des deux communes du Regroupement pédagogique ont déjà exprimé les problèmes suscités par le nouvel aménagement des rythmes scolaires. Néanmoins, le Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 fixe obligatoirement son application au plus tard, à la rentrée des classes de septembre 2014.

Aussi, conformément aux souhaits exprimés par une majorité des parents d'élèves, le SIRP a-t-il programmé la cinquième demi-journée de classe le mercredi matin.

Afin de pénaliser le moins possible les parents et si le décret n'est pas supprimé d'ici la rentrée, les deux communes ont décidé d'un commun accord qu'en septembre 2014, les horaires scolaires seraient réduits de 45 minutes chaque soir. Ainsi les élèves quitteraient-ils la classe à 15h25 à TIGEAUX et 15h35 à DAMMARTIN, les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.

Les transports scolaires étant alors adaptés, les enfants pourraient être repris en charge par leur famille ou se rendre au Centre de Loisirs de DAMMARTIN, qui modifierait ses horaires de fonctionnement en conséquence et dans des conditions tarifaires préalablement fixées.

Le Conseil regrette de ne pas avoir de meilleure solution à proposer mais ne souhaite pas s'engager dans une politique qu'il ne pourra pas tenir à brève échéance.

❖ REDÉCOUPAGE CANTONAL

Le dernier projet présenté en fin d'année 2013 fusionne le canton de Crécy-la-Chapelle avec les 5 communes du SAN du Val d'Europe (Serris, Chessy, Bailly-Romainvilliers, Magny-Le-Hongre, Coupvray) ainsi que Tigeaux. Ce découpage préfigure sans aucun doute la future carte intercommunale qui devrait intervenir à l'horizon 2016. Cet ensemble formerait le 22ème canton du département et porterait le nom de canton de Serris.

Cette solution permet de préserver dans son intégrité le territoire de l'intercommunalité mais présente le danger de se voir imposer une urbanisation en devenant le secteur V de Marne la Vallée.

Par ailleurs, la fiscalité risque de s'accroître.

De nombreuses réunions sont organisées afin de poser la problématique et de proposer une alternative à ce découpage.

Le Conseil municipal émet un avis défavorable à ce redécoupage et vote une motion.

❖ SMAEP

Bernard TALMON informe le Conseil que le Syndicat a renouvelé son contrat avec VEOLIA. Il signale que les compteurs vont être remplacés afin que les relevés puissent être réalisés sans la présence nécessaire du propriétaire.

❖ INFORMATIONS

- Les objets volumineux seront collectés le 10 mars prochain.
- VEOLIA a acheté un petit camion pour collecter les déchets ménagers rue de Fort à Faire. Ils seront ramassés en porte à porte de mars à novembre en fonction des intempéries.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20.

RAPPEL

La collecte des encombrants

■ Sont collectés

L'Électroménager : Ustensiles ou appareils ménagers et petit électroménager au rebut (frigos, four, fers à repasser, cafetières...)

L'Ameublement : Meubles, literies, ...

Loisirs et divers : vélo, landaus, jouets, ...

Vieilles ferrailles

■ Sont exclus

Les gravats et déblais provenant de travaux particuliers et publics

Les vitres et glaces

Les appareils sanitaires (lavabo, baignoire, WC)

Les déchets verts

Les Déchets Ménagers Spéciaux ou DMS (peintures, solvants, batterie...)

Les anciennes clôtures (grillage, ...),

Les carrosseries voitures, batteries auto, huile de vidange

Les déchets présentant, par leur nature, un danger pour l'environnement ou pour la santé du personnel de collecte, les déchets pour lesquels il est fait obligation de recourir à des modes de collectes ou de traitements spécifiques : produits toxiques, chimiques, biologiques, huiles de vidange, peintures, ... produits contenant de l'amiante.

Les déchets d'origine agricole.

Les objets qui, par leur dimension (supérieure à 2m) ou leur poids (supérieur à 25kg), ne pourraient être chargés